



NPA
NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

La voix anticapitaliste

Bulletin du Nouveau Parti Anticapitaliste comité d'Orléans



Mel : npa45@sfr.fr

Instagram : [npa.orleans](https://www.instagram.com/npa.orleans)

Site : npa45.org

Facebook : NPA Orléans 45



Loi de simplification : Les intérêts des patrons vont primer encore plus !

Le projet de loi de « simplification de la vie économique » est débattu à l'Assemblée à partir de ce mardi 8 avril 2025. Censé augmenter la compétitivité des entreprises, il revient sur de nombreux acquis au détriment des salariés.

Effacer de la fiche de paie des dizaines d'années de conquêtes sociales, démanteler les comités social et économique (CSE) ou encore réduire le délai permettant aux salariés de reprendre leurs entreprises...

Les propositions antisociales ne manquaient pas dans le rapport parlementaire nommé « Rendre des heures aux Français », publié le 15 février 2024. Ce document d'une trentaine de pages devait servir de boussole au projet de loi dit « de simplification », aussi appelé « Pacte 2 ». Un texte législatif fourre-tout s'attaquant, entre autres, au code du travail. Alors que le gouvernement souhaitait faire voter sa loi à l'été 2024, les dissolutions et autres censures ont retardé ce calendrier. Déposé au Sénat le 24 avril 2024, le texte ne sera finalement débattu en séance publique à l'Assemblée nationale qu'à partir du 8 avril. Pour l'heure, exit le remaniement de la fiche de paie, la restriction des délais de recours aux prud'hommes, le démantèlement des CSE, ou encore la tentative d'exempter les entreprises de moins de 50 salariés du respect des accords de branche.

Ainsi, lors du vote d'un amendement, une coalition de députés, allant de l'extrême droite au centre, a décidé de faire sauter pas moins de 32 comités consultatifs

Orléans 22-04-2025



NPA
NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

La voix anticapitaliste

Bulletin du Nouveau Parti Anticapitaliste comité d'Orléans



Mel : npa45@sfr.fr

Instagram : [npa.orleans](https://www.instagram.com/npa.orleans)

Site : npa45.org

Facebook : NPA Orléans 45



Loi de simplification : Les intérêts des patrons vont primer encore plus !

Le projet de loi de « simplification de la vie économique » est débattu à l'Assemblée à partir de ce mardi 8 avril 2025. Censé augmenter la compétitivité des entreprises, il revient sur de nombreux acquis au détriment des salariés.

Effacer de la fiche de paie des dizaines d'années de conquêtes sociales, démanteler les comités social et économique (CSE) ou encore réduire le délai permettant aux salariés de reprendre leurs entreprises...

Les propositions antisociales ne manquaient pas dans le rapport parlementaire nommé « Rendre des heures aux Français », publié le 15 février 2024. Ce document d'une trentaine de pages devait servir de boussole au projet de loi dit « de simplification », aussi appelé « Pacte 2 ». Un texte législatif fourre-tout s'attaquant, entre autres, au code du travail. Alors que le gouvernement souhaitait faire voter sa loi à l'été 2024, les dissolutions et autres censures ont retardé ce calendrier. Déposé au Sénat le 24 avril 2024, le texte ne sera finalement débattu en séance publique à l'Assemblée nationale qu'à partir du 8 avril. Pour l'heure, exit le remaniement de la fiche de paie, la restriction des délais de recours aux prud'hommes, le démantèlement des CSE, ou encore la tentative d'exempter les entreprises de moins de 50 salariés du respect des accords de branche.

Ainsi, lors du vote d'un amendement, une coalition de députés, allant de l'extrême droite au centre, a décidé de faire sauter pas moins de 32 comités consultatifs

Orléans 22-04-2025

supprimant, au passage, plusieurs centaines d'emplois. Parmi eux : l'Observatoire national de la politique de la ville, le Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance-maladie, la Conférence de prévention étudiante ou encore... les conseils économiques et sociaux régionaux, dans lesquels siègent les syndicats.

Le Medef a beau régulièrement s'élever contre le « mille-feuilles » des organisations consultatives, il compte bien en créer une nouvelle... à son service. Fortement plébiscité par les organisations patronales, l'article 27 du projet de loi de simplification prévoyait ainsi la création d'un Haut Conseil de la simplification, qui, par certains aspects, rappelait le fameux Département de l'efficacité gouvernementale (DOGE), créé par Elon Musk aux États-Unis, en vue d'opérer des coupes budgétaires.

Autre point d'achoppement : l'article 10, qui réduit les sanctions auxquelles sont exposés les chefs d'entreprises. Ainsi, certaines peines de prison pour des atteintes aux droits du code monétaire et financier sont remplacées par de fortes amendes.



Enfin, l'article 4 bis prévoit qu'un acteur public n'aurait plus à passer d'appel d'offres pour un marché en deçà de 100 000 euros, au lieu de 40 000 actuellement. « *Cela simplifie peut-être la vie... mais cela permettra aussi de donner le marché à un copain, sans contrôle* »,

supprimant, au passage, plusieurs centaines d'emplois. Parmi eux : l'Observatoire national de la politique de la ville, le Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance-maladie, la Conférence de prévention étudiante ou encore... les conseils économiques et sociaux régionaux, dans lesquels siègent les syndicats.

Le Medef a beau régulièrement s'élever contre le « mille-feuilles » des organisations consultatives, il compte bien en créer une nouvelle... à son service. Fortement plébiscité par les organisations patronales, l'article 27 du projet de loi de simplification prévoyait ainsi la création d'un Haut Conseil de la simplification, qui, par certains aspects, rappelait le fameux Département de l'efficacité gouvernementale (DOGE), créé par Elon Musk aux États-Unis, en vue d'opérer des coupes budgétaires.

Autre point d'achoppement : l'article 10, qui réduit les sanctions auxquelles sont exposés les chefs d'entreprises. Ainsi, certaines peines de prison pour des atteintes aux droits du code monétaire et financier sont remplacées par de fortes amendes.

